

## Service Pénitentiaire

Prison de RuhengeriNom : BIJARUNAKUOrigine : BomaChefferie : KangwaTerritoire : KampalaProfession : charpentierN° du R.E. : 5743

Formule dactyloscopique : .....

Arrêté le : 16/6/52Condamné le : 16/6/52 à 15 mois de S.P.P  
20 mois ou 10 mois de S.P.S  
21 mois ou 6 mois C.P.C

1/4 de peine : .....

Sorti le : 30/6/52 ou 10/7/52 ou 16/8/52

Transféré le : .....

Rapatrié le : .....

Expulsé le : .....

Décédé le : .....

LE GARDIEN,

J. O. Yul  
20/6/52

Ribéri suivi lettre  
n° 2125/2. 21/67/5.  
le 27/6/52



# Billet d'élargissement.

Le nommé BITARUNAKU Elie  
fils de Wakubirwa (e.v), et de Musibila wala  
Chefferie Kangowa, sous-chefferie Bowa  
colline Bowa, race muganda  
territoire de Ruhengeri  
condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri  
en date du 16/6/52  
a été élargi après avoir subi sa peine de servitude pénale de 15 jours  
de servitude pénale subsidiaire de -  
a ( ou le ) contrainte - par corps de -

15 Ruhengeri, le 27/6/ 1952

~~Libéré~~ Libéré suite lettre

Le Gardien de Prison,

n° 2125 / 3. 21/67/s.

P. O MM  
200

RÉQUISTION  
A FIN D'EMPRISONNEMENT

N° du Rôle 72 / N. 2

TRIBUNAL DE POLICE DE Ruhengeri

Le Juge du Tribunal de Police de Ruhengeri

En vertu de l'art. 142 et suivants du Décret du 11 juillet 1923.

Requiert M. NEVEJANS Daniel A. C, gardien de la prison de

Ruhengeri de maintenir en détention le nommé BIJARUNAKU Elie fils de Wakutuwa (e.v.) et de Musibikawala (e.v.)

originnaire de Bwera, chefferie de Kangonza

Territoire de Kampala, District de Uganda

condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri en date du 16/6/52

à 15 jours de servitude pénale principale;

à 10 jours de servitude pénale subsidiaire, faute de payer l'amende de 50 frs

dans le délai de 15 jours;

à 6 jours de contrainte par corps à défaut de payer la somme de 25 frs

montant des frais du procès, dans le délai de 15 jours.

A Ruhengeri, le 16/6/ 1952

Le Juge de Police,

Arrêté le 16/6/52

N° R. E. 5742